LA CIOTAT POKER CLUB

Règlement intérieur (2023/2024)

1 - ADMISSION
L'admission dans l'association est autorisée par le bureau qui examine les demandes de nouvelles admissions à chacune de ses réunions.
Aucun mineur ne sera admis.
Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion.

3 - EXCLUSION
Un membre peut être exclu pour non-respect des règles suivantes :
- En jeu financier
- Matériel détérioré
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres joueurs
- Comportement en non-conformité avec l'éthique de l'association
- Comportement en non-conformité avec la loi
- Comportement en non-conformité avec le règlement intérieur de l'établissement d'accueil
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur
- Détérioration des locaux mis à disposition
- Fraudes aux règles qui régissent le poker associatif (ROPTA juin 2017)

Celle-ci doit être prononcée le conseil d'administration, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.
Le membre sera convoqué par mail, quinze jours avant cette réunion. Ce mail comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision de la radiation sera notifiée par lettre ou par mail.

4 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE
La qualité de membre se perd par :
- Démission
- Décès
- Radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave après convocation de l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant le motif de la radiation envisagée, suivi d'un entretien contradictoire et individuel.

5 - RESPONSABILITE
Les membres du bureau et du conseil d'administration sont responsables de la gestion de l'association, sous réserve de(s) faute(s) accomplie(s) durant leur mandat et reconnue(s) devant une juridiction.
Chaque membre est personnellement responsable et redevable en cas de détérioration du matériel de l'association.

6 - MESURES DE POLICE
Il est interdit de jouer de l'argent.
Il est interdit l'utilisation de la cigarette électronique dans la salle où se déroule le tournoi.
Il est strictement interdit de consommer toutes boissons alcoolisées et repas dans la salle où se déroule le tournoi.

6 – TOURNOI
L'heure officielle du début du Tournoi est fixée à 20h15.
L'inscription à chaque tournoi se fera directement sur le site internet du CLUB.
Le dernier délai d'inscription au tournoi est fixé impérativement le *mercredi précédant le tournoi jusqu'à 20 heures précises*.
Passé ce délai, le joueur sera pénalisé **de -15 pts** (10 pts de présence + 5 pts de pénalités).
Tous joueurs inscrits ne se présentant pas au tournoi sans en informer le TD sera pénalisé **de -10 pts**
Aucun retardataire arrivant après la fin du 3em niveau de Blinde (45mn) ne pourra jouer et sera pénalisés **de -10 pts.**
Pour tout joueur arrivant en retard, il ne pourra entrer et participer au tournoi qu'au round suivant de son arrivée.

8 - FORMAT ET REGLEMENT DU CHAMPIONNAT
Le format et le règlement du championnat sont fixés par le conseil d'administration ou le bureau.
Le Conseil d'administration peut apporter des modifications si cela lui semble nécessaire.

9 - DROIT A L'IMAGE
En adhérant, le membre donne l'autorisation de la captation ou de la diffusion de son image lors de tout évènement organisé par l'association et/ou de tout autre évènement en collaboration ou en rapport avec l'association afin d'être exploitée sans en faire un usage négatif, mais de promouvoir l'association. Ce droit à l'image sera validé tant que l'association La Ciotat poker club existera.

10 - ASSURANCE
Notre association est assurée en multirisques. Par ailleurs, il est précisé que seuls les participants aux tournois sont couverts par l'assurance. **En conséquence, les visiteurs, accompagnants et observateurs qu'ils soient majeurs ne sont pas assurés dans la salle de jeu pendant le déroulement des tournois**.

Tel : 06.72.88.30.63 Mail : lcpokerclub@gmail.com